

LA PROCÉDURE



LE VOTE ET LE DÉPOUILLEMENT

Le bureau de vote est tenu par le président et 2 enfants assesseurs.

La table de dépouillement se compose de 4 enfants volontaires et d'un adulte.

- Le président ouvre l'urne.
- Les assesseurs comptent et rangent les enveloppes en paquets de 10.
- Ils vérifient le nombre de signatures et le nombre de voix.
- Le président vérifie les bulletins non valides.

LE PROCÈS VERBAL

- C'est un papier regroupant les voix de chaque candidat. Il annonce les résultats du vote et qui sont les enfants élus.
- Il sera affiché dans ton école et en mairie.

COMMENT SE DÉROULE L'INSTALLATION DU CONSEIL SI TU ES ÉLU

• Le **samedi 4 décembre à 10h30** tu seras invité avec tes parents à la mairie pour qu'on fête ton élection et qu'on te remette ton matériel.

• Le **mercredi 15 décembre de 14h30 à 16h** aura lieu la journée d'intégration pendant laquelle tu rencontreras les autres enfants élus. Les commissions seront formées ce jour là.

LES COMMISSIONS

Ce sont des réunions de travail thématiques (santé, sport, culture, art, ...). Elles se réuniront une fois par mois le mercredi après-midi de 14h30 à 16h.



LE CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS DE LAGNY-SUR-MARNE



LE CONSEIL COMMUNAL

Qu'est-ce qu'un Conseil Communal des Enfants ?



C'est un groupe d'enfants élus par leurs camarades pour un mandat de 2 ans.

C'est un lieu d'écoute et d'échange où tous les enfants élus ont la parole.

Si tu souhaites participer au conseil tu devras représenter les autres enfants de ta commune.

POUR CELA IL FAUDRA :

- Exprimer tes idées.
- Transmettre celles des autres, que tu représentes.
- Proposer et réaliser des projets pour améliorer le bien-être de tous les enfants de la commune.

Quel est le rôle d'un conseiller ?



C'EST UNE DÉCISION IMPORTANTE, TA PRÉSENCE ET TON IMPLICATION SONT INDISPENSABLES.

LES ÉLECTIONS

Comment se déroulent les élections ?



CANDIDATS ET ÉLECTEURS

- **POUR VOTER** il faut être scolarisé à Lagny-sur-Marne en CM1 ou CM2 et avoir ta carte d'électeur.
- **POUR ÊTRE CANDIDAT** il faut que tu habites à Lagny-sur-Marne. Une autorisation parentale est obligatoire.

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

- En novembre, si tu es candidat, tu devras faire campagne pour pouvoir être élu.
- Pour te présenter il faut créer un binôme garçon/fille (sauf si aucune fille ou aucun garçon n'est volontaire).
- Vous exposerez votre programme avec des affiches et des discussions.
- Vous vous présenterez à 2 et vous serez élus à 2.



LE JOUR DE L'ÉLECTION

Les élections se dérouleront

29 et 30 novembre à 16h30 sur le temps périscolaire.



CHOSSES À NE PAS FAIRE SI TU VEUX QUE TON VOTE SOIT VALIDÉ :

- **DESSINER SUR LE BULLETIN OU L'ENVELOPPE.**
- **METTRE PLUSIEURS BULLETINS OU AUTRE CHOSE QU'UN BULLETIN DANS L'ENVELOPPE.**